



La candidature du bocage de l'élevage bovin, Charolais-Brionnais, au patrimoine mondial : enjeux et difficultés de la gestion d'un paysage culturel évolutif vivant

Dominique Fayard - directrice du PETR du Pays Charolais-Brionnais
COLLOQUE CEP - 22 novembre 2024

La liste du patrimoine mondial

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Elle gère une liste internationale de sites et de traditions appelés Biens.

Tous ont une valeur universelle exceptionnelle.

2 conventions régissent cette liste :

- convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel
- convention relative au patrimoine immatériel



Les sites inscrits

1 154
dans le
monde



53
en
France

La candidature au patrimoine mondial du Pays Charolais-Brionnais porte sur **LE PAYSAGE CULTUREL EVOLUTIF VIVANT DE L'ELEVAGE BOVIN**

Qu'est-ce que c'est exactement ?

La candidature porte sur le paysage bocager (et non la race charolaise !) issu de l'élevage des bovins charolais à l'herbe qui s'est développé depuis le début du 18^e siècle.

Les fermes, châteaux, murets, haies, arbres, mares et systèmes d'irrigation en sont les composantes ou attributs auxquels s'ajoute un patrimoine immatériel : les pratiques agronomiques et pastorales et les savoir-faire.



Le calendrier de notre candidature

2011

Lancement de la candidature

2012
2017

Communication, mobilisation
Etude de faisabilité
Préparation du dossier de candidature

mars
2018

Inscription sur la liste indicative de la France
(liste des sites en attente d'être proposés à l'UNESCO)

2019
2024

Validation de la Valeur Universelle Exceptionnelle ✓
Délimitation du territoire ✓
Elaboration du plan de gestion

2025

Sélection du dossier par la France
pour le présenter à l'UNESCO 🇫🇷

2027

Inscription sur la liste du patrimoine mondial 🇫🇷

VOILÀ
où nous en
sommes



2018 : inscription sur la liste indicative de la France



Le Charolais-Brionnais, paysage culturel de l'élevage bovin fait désormais partie des biens que l'Etat français a l'intention de proposer pour inscription.

<https://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/6314/>

The screenshot shows the UNESCO website interface. At the top left, the UNESCO logo and the text 'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture' and 'Convention du patrimoine mondial' are visible. A navigation bar contains links for 'Actualités', 'La Liste', 'Le patrimoine mondial', 'Activités', 'Publications', 'Partenariats', and 'Outils pratiques'. A search bar on the right contains the word 'Rechercher'. Below the navigation bar, a breadcrumb trail reads 'UNESCO » Culture » Centre du patrimoine mondial » La Liste » Stratégie globale » Listes indicatives'. A search box on the page contains the text 'Recherche dans les listes indicatives' and a 'Rechercher' button. The main content area features a large title 'Le Charolais-Brionnais, paysage culturel de l'élevage bovin' with a background image of a tunnel. Below the title, there is a 'Description' section and a sidebar on the right with details: 'France', 'Date de soumission : 12/03/2018', 'Critères: (iii)(v)', 'Catégorie : Culturel', and 'Soumis par : Délégation Permanente de la France auprès de l'UNESCO'. On the left side of the page, there is a vertical menu with categories like 'Stratégie globale', 'Listes indicatives', and 'La Liste du Patrimoine mondial'. At the bottom left, there is an orange box with the text 'Faites un don' and 'Donnez maintenant et aidez à préserver les sites du patrimoine mondial'.

2019 : reconnaissance de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien



"Une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle, qu'elle transcende les frontières nationales, et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité".

La Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du paysage du Charolais-Brionnais repose sur 2 des critères définis par l'UNESCO :

- un exemple de paysage culturel démontrant l'interaction de l'homme avec les spécificités de son environnement (critère 5),
- et un exemple de tradition culturelle vivante, celle de l'élevage bovin (critère 3).



Etude comparative

195 sites / 1er tri : 103 sites / 2ème tri : 76 sites / 32 sites retenus pour une analyse comparative complète.



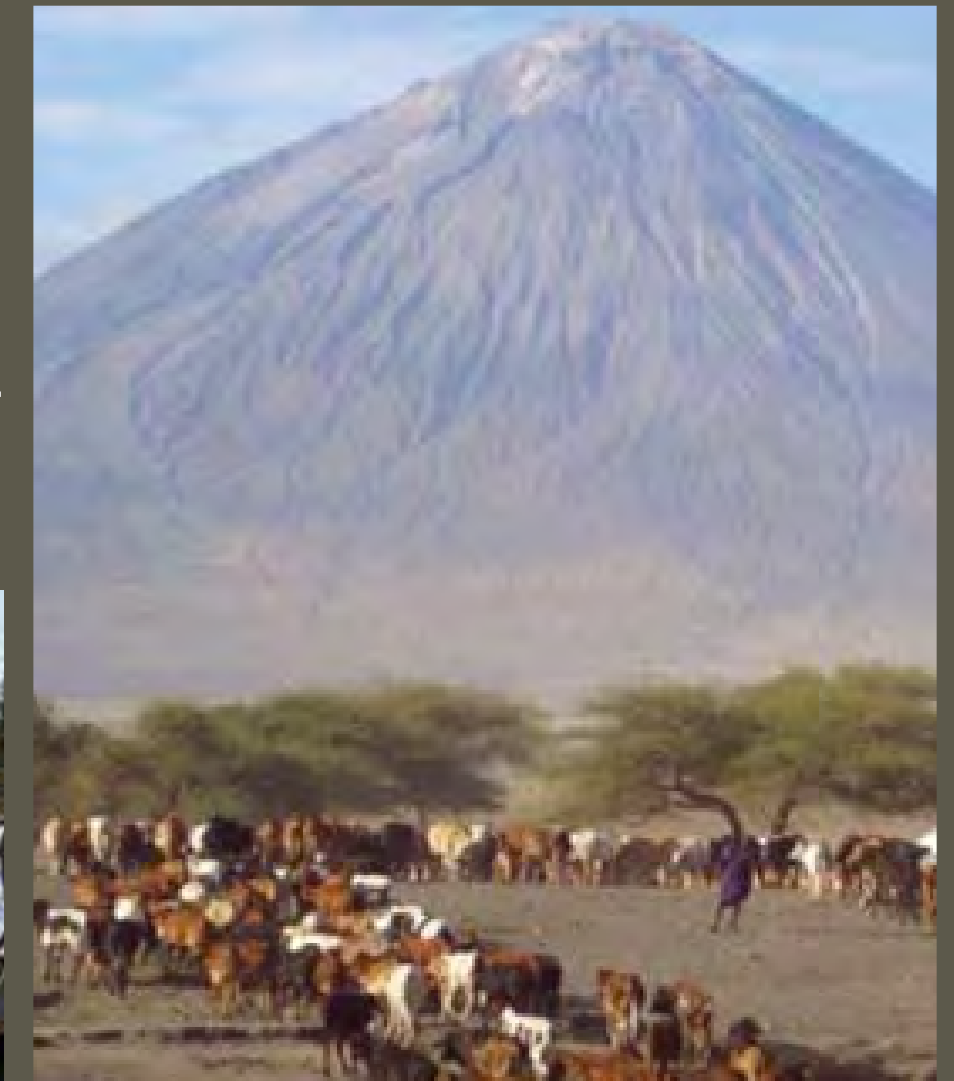
Nomadisme pastoral dans le Parc national Hortobágy (Hongrie)

Une vaste étendue de plaines et de marécages
Une utilisation des terres pour le pâturage
Un système de nomadisme pastoral
Un paysage très différent du Charolais-Brionnais : une steppe



Système des rennes de Sibérie (Russie)

Parcours de nomadisation au sein des vastes espaces de la taïga
Succession de campements en fonction des besoins et des ressources disponibles
L'espace n'est pas considéré comme propriété privée
Importance de la chasse
Un paysage très différente du Charolais-Brionnais : la taïga



Système pastoral Massai (Kenya/Tanzanie)
Parcours du bétail près du Kilimandjaro

Un paysage produit d'une utilisation communautaire
Un système semi-nomade qui repose sur le déplacement du bétail lui-même fondé sur la rotation saisonnière des pâturages
Une proximité avec la faune sauvage
Un système traditionnel en déclin
Un paysage très différent du Charolais-Brionnais

Les éleveurs de la planète partagent avec les éleveurs charolais des valeurs liées à la gestion des troupeaux et de l'espace qui concourent à donner au site du Charolais-Brionnais une valeur universelle exceptionnelle.



Le paysage culturel
de l'élevage bovin
c'est...

**Le 1er bocage proposé
pour l'inscription au
patrimoine mondial**



**Le 1er paysage culturel lié
à l'élevage bovin**



**L'intégrité et l'authenticité
du bocage du Charolais-
Brionnais**



Carte du périmètre du Bien et de la zone tampon



Il comprend :

- la vallée de l'Arconce entre Charolles et Anzy-le-Duc
- le plateau Brionnais

Quelle superficie ?

- 97 646 hectares
- dont 30 557 ha pour le Bien
- 67 089 ha pour la zone tampon

Pourquoi cette zone précisément ?

- Il s'agit des 1ères communes où s'est développée l'embouche (engraissement des bovins à l'herbe)
- Elle présente la plus forte densité de patrimoine liée au paysage de l'élevage charolais
- Lieu de démonstration de la VUE

Le plan de gestion



Un projet pour le territoire

- Définition des enjeux
- Bilan de l'existant intéressant directement ou indirectement le patrimoine mondial
- Evaluation des menaces pesant sur le paysage et ses attributs
- Evaluation des réponses existantes
- Propositions d'actions

Co-construit

Avec tous les acteurs du territoire : les élus, les acteurs économiques et sociaux du Charolais-Brionnais, dont les éleveurs, les acteurs du tourisme...

Pour préserver et développer

- Prendre en compte les enjeux du patrimoine mondial tout en assurant le développement économique du territoire.
- Réfléchir aux opportunités de développement

Le plan de gestion





Pourquoi un plan de gestion ?

- pour préserver la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du Bien
- pour accompagner les évolutions

Un plan de gestion en 4 axes :

- connaissance
- préservation, conservation
- valorisation, médiation
- gouvernance

Un travail en 5 étapes :

- évaluation des menaces pesant sur le paysage et ses attributs (facteurs affectant le Bien) 
- bilan de l'existant intéressant directement ou indirectement le patrimoine mondial 
- définition des enjeux du plan de gestion 
- évaluation des réponses existantes 
- propositions d'actions répondant aux insuffisances ou aux lacunes

« une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle, qu'elle transcende les frontières nationales, et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité » (UNESCO, Orientations)



Evolution de l'élevage bovin



Facteurs affectant le Bien

- dégradation de l'état des attributs par manque d'entretien ou pratiques inadaptées
- Exemples : appauvrissement des haies / non remplacement des arbres
- diminution du nombre d'exploitations agricoles et ses conséquences
- Agrandissement, remembrement, conversion prairies en cultures, déprise, enfrichement

Objectifs

- Mettre en place des outils de protection/gestion des attributs
- Accompagner les agriculteurs dans l'entretien des attribuer
- Accompagner l'évolution de l'entretien des haies (valeur économique, gestion durable)
- Adapter les pratiques agricoles au changement climatique
- Veiller à la bonne intégration des nouvelles constructions

Dispositifs existants

- SCoT / PLUi (art. L 151-19 et 151-23) / MH et leurs abords / Sites inscrits / Aides de la PAC / Cahier des charges AOP
- Soutien : atelier d'insertion "bocages et paysages brionnais"
- Rémunération : aides de la PAC, AAP bocage de la Région, DOCOB Natura 2000 (vallée de la Belaine), contrats de rivières
- Aide à l'investissement stockage de l'eau (Département, Région)

Dispositifs à mettre en place

- Compléter les outils de protection, inscrire des ensembles remarquables au titre des MH
- Développer une gestion collective ou externe des éléments paysagers, sensibiliser, communiquer et former
- Mettre en place des PSE (paiements pour services environnementaux)
- Développer des expérimentations, partenariats...

Enjeu :

- Préserver

Urbanisation et artificialisation



Facteurs affectant le Bien

- Diminution de la SAU et mitage
- Dégradation du paysage par le développement pavillonnaire, la non intégration paysagère

Objectifs

- Accompagner la restauration du bâti
- Protéger le parcellaire agricole
- Réglementer l'aspect architectural des nouvelles constructions et leur insertion paysagère
- Sensibiliser, former à la qualité architecturale et paysagère

Dispositifs existants

- SCoT / PLUi (règlement et OAP thématiques et sectorielles)
- Charte de qualité architecturale et paysagère

Dispositifs à mettre en place

- Création d'un fonds dédié avec la Fondation du patrimoine (financements publics, mécénat)
- Création de ZAP (zones agricoles protégées)
- Développer des commissions urbanisme au sein des CC
- Création d'une mission d'architecte conseil, développer les actions de sensibilisation

Enjeu :

- Préserver

Changement climatique

Facteurs affectant le Bien

- Fragilisation du végétal, diminution de la ressource en herbe
- Diminution de la ressource en eau, difficultés d'abreuvement du bétail
- Pression sur le foncier exercé par les installations d'ENR
- Manque de visibilité sur les conséquences du changement climatique

Objectifs

- Encadrer le développement des ENR
(en conciliant la préservation de la VUE et l'autonomie énergétique du territoire)
- Accompagner la diversification des activités et l'autonomie énergétique
- Evaluer les effets du changement climatique et observer l'évolution du Bien

Dispositifs existants

SCoT / PLUi

Dispositifs à mettre en place

- Etude d'aire d'influence paysagère (en cours)
- PCAET à échelle Pays
- Développer les débouchés pour le bois bocager, développement en encadrement du photovoltaïque en toiture
- Etudes prospectives avec des climatologues, développement d'un SIG Pays, suivi et évaluation



Enjeu :

- Préserver
- Connaître

Valorisation et tourisme



Facteurs affectant le Bien

- Manque de notoriété, de connaissance et reconnaissance du Bien
- Manque d'infrastructures d'accueil
- Absence d'offre destinée à la découverte du Bien

Objectifs

- Poursuivre la recherche pour la connaissance du Bien
- Développer les filières qualité, diversifier les activités
- Valoriser les pratiques (grand public, formation, institutions)
- Développer l'appropriation du Bien par la population et les acteurs du territoire
- Développer l'accueil, les hébergements, les lieux d'interprétation et itinéraires, la notoriété du Bien, des évènementiels, des programmes culturels

Dispositifs existants

- Maison du Charolais, Marché de Saint-Christophe, balades vertes, éditions du PCB, programmation du PAH

Dispositifs à mettre en place

- Programme de recherche pluriannuel, partenariats avec des laboratoires universitaires, manifestations scientifiques
- PAT à échelle Pays
- Actions de communication, éducteurs, kit de communication
- Centre d'interprétation du Bien et itinéraires
- Editions, signalétique, salons

Enjeu :

- Connaître
- Valoriser

Gouvernance

Objectifs

- Mettre en place une instance de gouvernance du futur Bien
 - instance de décision
 - instance technique
- Mettre en place un organe consultatif de travail composés d'agriculteurs
- Mettre en place une instance scientifique
- Associer les acteurs et habitants du territoire

Dispositifs existants

- Copil et cotech de la candidature
- GT dans le cadre de la préparation de la candidature
- Comité scientifique de la candidature

Dispositifs à mettre en place

- Créer et animer l'instance de gouvernance du futur Bien
- Identifier et répartir les rôles entre les acteurs concernés pour la gestion du futur Bien
- Mettre en place et animer un organe consultatif de travail composés d'agriculteurs (création d'un GIE ?)
- Créer et faire vivre un réseau d'ambassadeurs (création d'une association, mobiliser des moyens humains et financiers)
- Mettre en place et mobiliser les financements nécessaires à l'équipe projet dédiée qui sera chargée de l'animation et de la gestion du futur Bien (+/- 5-6 personnes à temps plein selon les sites)



Enjeu :

- Gouverner

L'inscription n'est pas une fin...

... mais le début de la gestion du Bien, une fois celui-ci inscrit

Exemple de fiche action



5 | E

PLAN DE GESTION DU BIEN OU SYSTÈME DE GESTION DOCUMENTÉ ET EXPOSÉ DES OBJECTIFS DE GESTION POUR LE BIEN PROPOSÉ

Fiche 2.4.1

Action sauvegarde

Objectifs opérationnels

Identification des risques encourus
(au titre de la Convention Unesco)

Enjeux
(Quelles attentes?)

Définition
(Description de l'action. Quel contenu?)

Responsable(s) institutionnel(s)
(Qui pilote l'action?)

Mise en œuvre concrète
(Qui fait quoi? Comment?)

Mise en place d'un plan paysage à l'échelle des communes de la zone tampon

Objectif opérationnel 2.4 : Maintenir la dimension isolée du phare et ses caractéristiques dans le grand paysage (verticalité, unicum paysager, isolement)

Perte par méconnaissance de la Valeur Universelle Exceptionnelle.

- Gestion des hauteurs des constructions sur les rives.
- Protection, de valorisation et de requalification des paysages littoraux.

- Mettre en place un plan paysage à l'échelle des communes de la zone tampon.

SMIDDEST, Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, CDC Médoc Atlantique.

- Créer un groupe de travail avec les intercommunalités et les communes de la zone tampon pour expliquer l'intérêt d'un plan paysage.
- Préciser les orientations de l'étude paysagère en matière de préservation du littoral, de valorisation des fronts de mer et des cônes de vue et de requalification de certains accès au littoral, de sites d'accueils et d'espaces de parkings.
- Lancer le marché pour le recrutement d'un prestataire spécialisé.

PLAN DE GESTION DU BIEN OU SYSTÈME DE GESTION DOCUMENTÉ ET EXPOSÉ DES OBJECTIFS DE GESTION POUR LE BIEN PROPOSÉ

5 | E

Ressources humaines
(Quelles compétences?)

Ressources documentaires
(Quelles ressources mobiliser?)

Ressources financières
(Quels budgets?)

Calendrier
(Quel rythme? Quels délais? Quelles échéances?)

Évaluation
(Quelle efficacité? Quels retours sur expérience?)

SMIDDEST et partenaires.

- Étude paysagère de juillet 2018.
- Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de la zone tampon.

30 000 €.

À partir de 2020.

Lancement de l'étude et mise en œuvre des préconisations par les communes de la zone tampon.

Les objectifs

- Préserver un paysage de bocage exceptionnel pour les générations futures
- Faire reconnaître les valeurs de l'élevage bovin à l'herbe et valoriser l'activité
- Apporter une reconnaissance et une notoriété au territoire et à ses productions
- Favoriser le développement du territoire

L'inscription
sur la liste du
patrimoine mondial :
**un début,
pas une fin.**

Les enjeux

- "Médaille", image notoriété du territoire
- Connaissance, préservation, conservation d'un patrimoine, transmission
- Retombées touristiques et économiques
- Aménagement du territoire, imaginer, façonner le territoire de demain



CHAROLAIS-BRIONNAIS
BOCAGE DE L'ÉLEVAGE BOVIN

CANDIDAT AU PATRIMOINE MONDIAL



C'est VOTRE CANDIDATURE,
Le comité de soutien compte
près de 13 000 personnes...
rejoignez-le !

www.charolais-brionnais.fr/soutien-unesco.html

TOUS AMBASSADEURS

MERCI

PAYS
Charolais
Brionnais
une nouvelle qualité de Ville

www.charolais-brionnais.fr

7, rue des Champs Seigneur
71600 PARAY-LE-MONIAL